

**CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS
AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE DE CAEN**

Cette charte s'inscrit dans un objectif de sensibilisation et de responsabilisation. Elle vise à promouvoir des comportements de vigilance et de sécurité et à renforcer la prévention d'actes illicites en amenant les utilisateurs à constamment s'interroger sur la licéité de leurs actes.

1. Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale (liste non exhaustive) :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui
- La diffamation, l'injure et le harcèlement
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux
- L'incitation à la consommation de substances interdites
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence
- L'apologie de tous les crimes
- La contrefaçon de marque
- La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (film, musique...)
- Les copies de logiciels commerciaux

2. Description des services proposés

L'Établissement s'est doté des moyens lui permettant de donner accès au réseau internet et au réseau local du lycée. L'accès aux services offerts peut avoir lieu depuis les locaux de l'Établissement :

- Dans les salles multimédias ou salles de cours après autorisation du Professeur
- Au CDI après autorisation de la Documentaliste
- En salle de permanence en accès libre

3. Droits de l'Utilisateur

L'accès est soumis à une **identification** préalable de **l'Utilisateur**, qui dispose alors d'un « **Compte d'accès personnel** » aux ressources et services proposés.

Le Compte d'accès d'un **Utilisateur** est constitué d'un **identifiant** et d'un **mot de passe** strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur **conservation** et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

L'Utilisateur peut demander à **l'Établissement** la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

4. Engagements de l'Etablissement

L'Etablissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses services.

L'Etablissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques. L'internet donne accès à un ensemble non validé d'informations de valeur et de niveaux très divers.

L'Etablissement garantit à **l'Utilisateur** de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques...).

5. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1, et notamment **l'Utilisateur** s'engage à utiliser les Services :

- Dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique
- Dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui
- En s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques. **L'Utilisateur** s'engage notamment à (liste non exhaustive) :

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- Ne pas installer des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources
- Ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver ...)
- Ne pas modifier la configuration logicielle des machines (fond d'écran, sens de l'écran...)
- N'installer aucun logiciel sans autorisation préalable d'un administrateur réseau
- Ne pas modifier la configuration physique des machines (câblage, connexions du clavier, de la souris...)
- Ne pas modifier les réglages de l'écran (résolution, couleurs, luminosité, contraste...)
- Ne pas détériorer le matériel (inversion des touches du clavier, stylo sur l'écran, blanco sur l'unité centrale, papiers dans les lecteurs...)
- Accepter le contrôle de son activité

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement **l'Etablissement** de toute perte ou anomalie relative à ses codes d'accès personnels, ou s'il constate ou est témoin de détériorations des machines.

6. Dispositions

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Etablissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'éducation nationale et de l'Etablissement, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.